

Séance du : 9 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf juillet à 18 heures.



Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 29 juin 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Christian PORTET, Vice-Président du PETR du Pays Lauragais.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG, Michèle TOUZELET.

Mrs Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Jacques DANJOU, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

MF.GAUBERT à N.CALMET, R.LIGNERES à D.LEGROS, G.MERIC à R.MASSICOT, A.ROUQUAYROL à JC.LANDET, M.TARDIEUR à P.MONOD.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 32

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET.

Mrs Jean-Claude LANDET, Dominique LEGROS, Robert MASSICOT, Pierre MONOD.

Excusés :

Mme Francette ROS-NONO.

Mrs Serge CAZENAVE, François DEMANGEOT, Jean-Pierre FLUMIAN, Michel GALANT, Pierre IZARD, Jean-Pierre QUAGLIERI.

Objet : Convention de prêt d'action de l'AREC Occitanie avec la Communauté de communes du Limouxin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;
Vu le Code Civil, notamment les articles 1892 à 1904 ;
Vu le Code de Commerce, notamment ses articles L.201-6 et L.225-1 et suivants ;

Le Vice-Président rappelle que le PETR du Pays Lauragais est actionnaire de la Société Publique Locale AREC Occitanie dont elle détient 10 actions.

La Commune du Limouxin, par l'intermédiaire de son Président Pierre DURAND, a sollicité le PETR du Pays Lauragais par courrier en date du 5 juin 2018 pour le prêt d'actions afin de pouvoir d'ores et déjà lancer des opérations d'intérêt général et les confier à la SPL.

Ce prêt d'action régi par les textes en vigueur et matérialisé par une convention de prêt dûment signé par les deux collectivités permet à la collectivité emprunteuse de bénéficier des services de la SPL sans attendre la prochaine ouverture de capital ou sans attendre sans attendre la réalisation de formalités liées à la cession de l'(ou des) action(s).

Il est précisé que le prêt d'une seule action est suffisant à la mise en œuvre de ce dispositif qui sera effectif pour une durée de 6 mois renouvelable 1 fois.

Mr le Vice-Président propose ainsi au comité syndical de donner une suite favorable à la requête de la communauté de communes du Limouxin pour le prêt d'une action de la SPL AREC Occitanie et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de prêt correspondante.

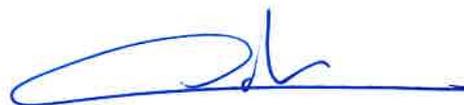
Après délibération, le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité :

- 1°) - **D'approuver** le projet de convention de prêt temporaire d'action ci-joint à conclure avec la Communauté de communes du Limouxin
- 2°)- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte conséquence des présentes et notamment la convention de prêt correspondante ci-jointe.
- 3°)- **De doter** Monsieur le Président de tous pouvoirs nécessaires à l'effet de cette décision
- 4°)- **D'indiquer** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le président de la communauté de communes du Limouxin et Monsieur le Président de la SPL AREC Occitanie
- 5°) - **D'informer** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'état.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 9 juillet 2018.

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr